



790, chemin 4<sup>e</sup> Ligne, Saint-Valentin, Québec JOJ 2E0

Tél. 450 291-5422

[www.municipalite.saint-valentin.qc.ca](http://www.municipalite.saint-valentin.qc.ca)

Communiqué du 9 mars 2022.

## Liste des gagnants des concours du Festival 2022

### Poème d'Amour (100\$)

Lorraine Demers

### Décoration des résidences (100\$)

#### Résidents :

- |  |                     |
|--|---------------------|
| 1. Louis Bouchard & Bonnie Guertin     | 4. Patrick Galipeau |
| 2. Claude Chevalier & Hélène Thériault | 5. Jean Van Wijk    |
| 3. Paul-André Grégoire                 |                     |

*\*\*Le chèque des gagnants résidents seront postés sous peu.\*\**

Non-résidents : 1. Lorraine Demers\_ 2. Roger Fortin

### Circuit des cœurs roses (Émissions jeunesse) (100\$)

- |                            |                         |
|----------------------------|-------------------------|
| 1. Jean-Charles Surprenant | 2. Jean-Rémi Surprenant |
|----------------------------|-------------------------|

### Fabrication de château de neige

Résident : Famille Audit (75\$)

Non-Résident : Nataly Boulerice de St-Édouard (50\$)

### Coloriage pour la détente (cadeaux)

- |                            |                   |
|----------------------------|-------------------|
| Catégorie 2 à 3 ans :      | Laurent Brossard  |
| Catégorie 5 à 7 ans :      | Alexis Corbière   |
| Catégorie 8 à 10 ans :     | Lucas Corbière    |
| Catégorie 20 ans :         | Dominique Derasp  |
| Catégorie 30 et 40 ans :   | Michelle Dudley   |
| Catégorie 41 ans et plus : | Christiane Fleury |

♥ « UN GROS MERCI À TOUS LES PARTICIPANTS » ♥

## Versement de taxe

Veillez noter que le premier versement de votre taxation annuelle est dû le **10 mars** prochain. Afin d'éviter que des frais d'intérêts soient portés à votre compte, vous devez respecter les dates de chaque versement. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le montant de ce versement devient échu et exigible. L'intérêt et les pénalités s'appliquent cependant à la totalité du solde dû et s'ajoutent au montant du versement échu, ceci, en vertu du règlement no 512.

## Permis de feu à ciel ouvert

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire d'obtenir un permis pour les feux à ciel ouvert. Ce permis, valide pour une période de 5 jours, peut être obtenu **gratuitement** au bureau municipal aux heures d'ouverture. *Nous rappelons aussi à tous que le fait de ne pas détenir de permis vous rend passible de payer les frais de déplacement des pompiers, s'ils devaient se rendre sur les lieux du feu à ciel ouvert.*

Vous pouvez nous rejoindre au (450) 291-5422

**Heures de bureau** : lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h et  
vendredi de 9h à 12h

## Bibliothèque

**Plusieurs nouveautés sont sur les étagères :**

